

A6. Quelle sera la fiabilité de ce système de vérification?

On procède à la mise en place du SSI sur plusieurs années, avant que le traité n'entre en vigueur. Le système détectera et identifiera avec un degré élevé de certitude toute explosion de plus d'une kilotonne dans l'atmosphère, sous l'eau ou sous terre et ce, en tout point du globe. Le fait que le SSI puisse aussi détecter les explosions de moins d'une kilotonne et qu'il soit possible de demander des inspections sur place est propre à dissuader dans une large mesure tout État d'effectuer même de très petites explosions nucléaires. Bien qu'il ne soit pas opérationnel, le système, dans sa forme partielle actuelle, a aisément pu détecter et identifier les récentes explosions expérimentales nucléaires de l'Inde et du Pakistan.

Certains ont critiqué le système, dans sa forme partielle actuelle, pour n'avoir pas su déterminer avec précision le nombre d'essais effectués par l'Inde et le Pakistan. Mais la nature des événements a néanmoins été clairement déterminée et, une fois le traité en vigueur, une détermination du genre suffirait à enclencher le processus de demande d'inspection sur place. Même si certains ont dit craindre que l'incapacité du SSI de détecter les petites explosions rende impossible la vérification du respect d'une interdiction complète des essais, il faut noter qu'un État partie peut aussi se servir de toute autre preuve lorsqu'il fait une demande d'inspection sur place, par exemple l'imagerie spatiale, les renseignements sur les transmissions ou les renseignements humains.